



Monsieur mon Frere,

Escrivant a S. A. du Traicté a faire entre  
Elle et S. M. d'Esp. sur les propositions touchant  
l'exécution des traictés du 8 Janvier et 27 Feb 47.  
notamment au regard de los changes du Marquisat je  
n'ay voulu meinguer a mon devoir de me débouter  
plus particulièrement sur ce subiect, avons, pour les in-  
terests de nostre Maistrs. Vous savez que ces aff<sup>es</sup>  
ont esté maniez par M. kn. et depuis negociées par B  
son parent; Tous deux ont eu raison de s'interac<sup>er</sup> la  
corda massiman<sup>to</sup> post vulneratam causam, et di-  
cam Principem; mais il est question de se sortir avec  
honneur, comme on peut, et non pas comme on veut, et  
tous ces desbris ce que le temps nous donne presentent  
a sçavoir savoir a S. A. les biens siens, qui estoient  
destinez pour servir a los changes du Marquisat, lui faire  
toucher 500<sup>l</sup> francs parables en 2 fois, 200<sup>l</sup> aussitost  
après la conclusion et signature dud. Traicté et les 300<sup>l</sup>  
trois mois après lad. signat<sup>ion</sup> et une rente ann<sup>lle</sup> de 80<sup>l</sup> florins  
par an. en quoi M. l'Ambassad<sup>r</sup> dit avoir compris tout ce qui  
regardoit le Marq<sup>t</sup> et avoir excedé l'ordre de S. M. de 20<sup>l</sup>  
pour appaisement et extinction de toutes les difficultez,  
voulant dire qu'il dict omnia nichil excludit, et que les passés  
a esté aussi bien compris que l'advenir. au regard quil y auroit  
une contradiction d'establiir une rente de 80<sup>l</sup> qui devroit  
avoir cours des la signature du traicté et la faire retrograder  
pour 2 autres ans recoulez.

Voici



Voici comment edict vobres demours d'accord  
avec S. A. et de la mesme facon S. A. Madam  
sa Mors dit l'avoir compris. quod tibi in auron  
dies. Le noia donc principal gist en la diffi-  
culte des ransses de combes. cest adire 160 U £.  
Pour nous il s' faut tenir a l'ordre que S. A. nous a  
donne. Mais pour vous parler franchement je ne  
ponos pas qu'on le puisse faire exceder l'offre qui  
a fait et si S. A. se veut voidir sur ce point justi-  
me ailleurs remonter a 2500 quatre vingt mille  
francs que nous gagnons *Socraticum illud nihil in ni-*  
*hilum.* Nemp. Contrahentium aneps quodammodo nse  
satis explorata est conditio. S. A. se peut resourir une occa-  
sion de plainte et un pretexte de justies contre l'Espagnol mais  
si ce difference ne s'accomode il ne gagnera que de la perte. Et  
je crains qu'on ne considere pas assez le TEMPS qui se coule & che-  
neuna cosa nuoc tanto al tempo che il tempo. En tout cas vau-  
droit il mieux de dire que le Marquisat vauit davantage et de  
mander quelq. Tons ou somme d'argent que d'insister sur la restitu-  
tion des ransses. Si S. A. sut <sup>accommoder</sup> condescendre a faire ~~deux~~ cedit  
rent il y a un <sup>an</sup> elle sut gagner ce temps la cest adire 80 U £. et puis  
est a considerer qu'on a traites <sup>dans chest</sup> litigios qu'on ne pouvoit donner  
ny accepter de laquelle controverses nos pens pouvoient se des-  
volent estre mieux informez que les Espagnols; qu'on se soit deussi  
de l'apartir, qu'on possedoit; qu'on ait pressé avec instance la  
decision, que je ne dis pas de ces controverses, <sup>injustes</sup> au lieu qu'on eust pu con-  
venir plus facilement si on nous eust commandé de acceller l'affaire de la sor-  
te; que led. Traicté de Munster parut mesme de dix mois apres la ratifica-  
tion de la Paix. En somme, selon <sup>son</sup> l'advis, quel n'a pas tenu a six qu'on n'ait  
fait ce qu'on a pu. qu'on veuille prendre pour assurance de sa candeur  
de son pied dont il marche quel adroit de jure vobres de jure in extat

+ S. A. aura affaire  
avec un adversaire trop  
disproportionné. hoc  
est subula Leon. m. xci  
p. 22 v. 15.

# laquelle est a cachet volant.  
si vous croyez qu'il n'est pas necess  
vous moi la ~~de~~ mais  
15 vobres p. 22 v. 15 m. xci



quel n'est plus en son pouvoir de mecher par dessus ce qu'il a offert  
de quans nous elle instans <sup>luis</sup> pourroit tourner a ~~nos~~ nos et rui  
not. Il vous plaira pour ces raisons & d'autres que S. A. vous  
parle de cet aff. l'adversite qui y a craindre si la faveur vient  
a ces delais que le temps pourra apporter beaucoup de  
changement au dommage. On croit que le R. Esp. a un  
fils Epatrique qui se vult a mener velle de nos lbr  
difficulte. Il s'entend que le successeur ou le Administrat  
n'avouera point ce qui a este f. Surtout j'ay peu de voir  
leir monage ce que je vous mande sans faire voir n'abbe puis  
que j'ay desiré de m'ultimer a vosse espérance etant seul

Je suis etant en plusieurs interpellations des uns et d. Pour  
Conclusion j'ay rapporte ces que j'ay eus a S. A. dans mon  
mande et l'on s'en de vos bonnes graces demandant

Responser me faire

Cette lettre sur de brief  
factions sans et sans  
D. de Willem

513 de l'iso a la Haye

Mad. la Pr. de Hochsols est attente du mal de rates comme voir seant  
Elle a fait pour Matoms de la venir voir. ce qu'elle fit et la durent. de sorte que  
ss sentoit fort soulagee. Elle dit donc a ma femme quelle ne vult parler  
je allai. Elle me demanda me content de affaires de Montfort. J'ay dit  
que j'en savois rien. Car comme vous seant. Nous avons es mal que nous  
ne faisons pas les choses par conseil et mutuelles confiances comme on fait  
ailleurs. Un us que sibi vult separer. Or elle me dit en Confiance que nous  
avons a nous donner garde pour les bons d'ordre Harmand de B. que est  
asc. Il s'en vint de ce que ces biens estoient bons d'importance et d'justice a  
f. de m. mais ce me dit elle je n'entends pas que on face aucun rapport  
moi. Je lui rephique que j'en serois ad. A. mais que j'ay que nous que le plus  
grand esclairement. Elle me dit que j'ay de de un de ses conseillers. Elle  
se a q. et ad. en chambre de Comptes et que je m'informe de la de ces  
affaires. Il me sembloit que j'ay avoit que le m. caché la de son. Je  
de la pour mad. de char. <sup>ce dit de</sup> mais n'ont est et requit par que je ne pro  
dient de nous d'avantage. Il s'entend que est en b. de son. Il s'entend de nous  
s'entend de que d'ad. ou elle de ses successeurs pourroit un per de  
p. la r. de de de la b. de son. Nous voyez que est  
de ces choses chatouillons. se vous le bon a propos de nous a S. A. #



Domino  
de Jarlicham

